

# SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

## COMITÉ SYNDICAL DU 02 SEPTEMBRE 2021

Convocations adressées le : 27 août 2021

Nombre de délégués titulaires présents : 4 (ordre du jour 1 à 4) ;

5 (ordre du jour 5 à 10)

Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 2 (ordre du jour 1 à 5) ; 3 (ordre du jour 6 à 10)

Nombre de pouvoirs attribués : 1

Nombre de délégués votants : 7 dont 1 pouvoir (ordre du jour 1 à 4) ; 8 dont 1 pouvoir (ordre du jour 5) ; 9 dont 1 pouvoir (ordre du jour 6 à 10)

Nombre de titulaires en exercice : 14

### **Titulaires présents en présentiel :**

Wilfried SCHWARTZ ; Alain BENARD ; Christophe BOULANGER ;

### **Délégués en visioconférence :**

Pascale DEVALLEE ; Michel GILLOT ; Sébastien MARAIS ; Régis SALIC

### **Suppléants à voix délibérative :**

Lionel AUDIGER ; Pascale DEVALLEE ; Nathalie SAVATON

### **Suppléants sans voix délibérative :**

Régis SALIC

### **Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :**

Christophe BOULANGER par Emmanuel DENIS

### **Absents excusés :**

Frédéric AUGIS ; Ludovic BOURDIN ; Corinne CHAILLEUX ; Emmanuel DENIS ; Emmanuel FRANCOIS ; Armelle GALLOT-LAVALLEE ; Christian GATARD ; Franck MAZET ; Brigitte PINEAU ; Gérard SERER ;

### **Secrétaire de séance :**

Michel GILLOT

C 21/09/03 – FONCIER- ACQUISITION D'OPPORTUNITE 73 AVENUE DE LA REPUBLIQUE A CHAMBRAY LES TOURS

Monsieur Wilfried SCHWARTZ, Président, présente le rapport suivant :

Le syndicat des copropriétaires de la copropriété résidence ELEMENTS est propriétaire de la parcelle cadastrée section AW n°476 (8428 m<sup>2</sup>), située 73 avenue de la République à Chambray les Tours et classée en zone UD au Plan Local d'Urbanisme de la Commune.

Dans le cadre de la réalisation de la deuxième ligne de tramway, le syndicat des copropriétaires a accepté de céder au Syndicat des Mobilités de Touraine, à l'euro symbolique, une emprise d'environ 7 m<sup>2</sup>, à prélever sur la parcelle AW 476, située à proximité de la sortie de la résidence, afin de recréer un trottoir.

L'assemblée générale de la copropriété a, lors de sa réunion du 26 février 2021, donné son accord pour la cession de cette emprise.

La superficie exacte de la parcelle à acquérir sera précisée par un document d'arpentage à intervenir.

Il est précisé que les frais d'acte notarié et de géomètre liés à cette acquisition seront pris en charge par le Syndicat des Mobilités de Touraine.

Il vous est proposé d'accepter cette acquisition et de confier la rédaction du futur acte de vente à Maître GRIGUER notaire à Chambray les Tours.

En conséquence, il est proposé au Comité Syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 181-232 du 27 novembre 2018 portant création du Syndicat des Mobilités de Touraine,

- **APPROUVE** l'acquisition auprès du syndicat des copropriétaires de la copropriété résidence ELEMENTS, d'une emprise foncière issue de la parcelle cadastrée section AW n°476 d'environ 7 m<sup>2</sup>, (surface qui sera précisée par document d'arpentage) située 73 Avenue de la République à Chambray les Tours, selon le plan joint, classée en zone UD au Plan Local d'Urbanisme, à l'euro symbolique avec dispense de le verser ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les actes authentiques afférents à cette transaction immobilière dont la rédaction sera confiée à Maître GRIGUER notaire à Chambray les Tours ;

- **DIT** que les frais d'actes notariés et les frais de géomètre liés à cette opération sont à la charge du Syndicat des Mobilités de Touraine.

**Le comité adopte à l'unanimité.**



**Pour extrait conforme et certification du caractère  
exécutoire,  
Pour le Président et par délégation,**

**La Directrice du Syndicat des Mobilités de Touraine,**

**Laurence MARIN**